

# MODULE

## Micromécanique

### Contenu de la formation

- ❑ La sécurité dans les travaux d'usinage
- ❑ Les unités de mesure (mètre, millimètre et sous-multiples)
- ❑ Les tolérances, la lecture de plan
- ❑ Mesures au pied à coulisse et au micromètre (mécanique et digital)
- ❑ Les instruments de mesure indirecte (cales étalons, jauges...)
- ❑ Tracer, pointer, scier, percer sur différentes matières
- ❑ Tarauder, fileter mains et machines de M1 à M3 dans différentes matières
- ❑ Dresser des faces, usiner des portées cylindriques sur un tour outilleur 102 et 50 avec maîtrise de tolérances +/- 0.02mm dans différentes matières
- ❑ Effectuer des tournages intérieurs et des alésages dans l'aluminium/laiton
- ❑ Connaître les différents matériaux utilisés dans l'horlogerie

### Objectifs généraux de la formation

Au terme de la formation, l'apprenant maîtrise les opérations de base de la micromécanique et les techniques de mesures dimensionnelles.

### Supplément à la formation

Sur demande, un entretien peut être organisé. Une journée de stage découverte (offerte) sera agendée avant le début de la formation.

### Durée de la formation

60 heures (pauses comprises).

### Nombre de participants

Le nombre de participants est limité à 3 personnes

### Organisation de la formation

La formation se déroule dans un atelier complètement équipé (établis, outillage, beamer et tableau blanc). Une blouse de travail est mise à disposition et doit être restituée au terme de la formation. Nos formateurs possèdent les qualifications techniques (CFC d'horloger) et pédagogiques (module 1 de la FSEA) assurant une formation efficiente et de qualité.

### Prérequis

S'exprimer oralement en français

### Horaires

Lundi à vendredi  
08h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00

### Prix de la formation

**CHF 3'600. —**

Outillage et matériel horloger + support de cours compris  
SANS FRAIS DE DOSSIER

### TITRE OBTENU

A l'issue de cette formation, **un certificat** vous sera délivré par le Centre de Formation horlogère du Val-de-Travers ou une attestation en cas d'échec aux examens pour autant que le 80 % de la formation ait été suivi.

